



Commission Départementale de Gestion des Compétitions Seniors

PV. N°17

Réunion du 23/12/2019 à 17 h

ASSISTENT : Messieurs Gérard GONZALEZ. Andrée BRESSOLLES. Florence MELET.
Georges GOIZE. Manuel GONZALEZ

« Sous réserve de validation par le Comté Directeur »

La commission de CDOCC s'est réunie ce jour pour le positionnement des rencontres non jouées. **D2** : suite au deuxième arrêté municipal sur le terrain du Vernet et en application des RG des championnats du DAF (Art 4 Alinéa 5), la rencontre se jouera sur le terrain de Mazères. Le club du Vernet devra appliquer les mêmes consignes comme club recevant.

Le Vernet 1 / Mazères 2 se jouera le Mercredi 15 Janvier 2020 à 20H30 (terrain de Mazères).

D4 : Lorp Sent / FCPO2 se jouera **le Samedi 25 Janvier 2020 à 20H.**

Coupe Ariège 2 : Lézat 2 / Le Fossat 3 se jouera le mercredi 15 Janvier 2020 à 20H30, sur le stade de Lézat (Application des RG des coupes Ariège Art 6).

D3 : Suite à la FMI ou l'équipe de AS Plantaurel n'étant pas présente au coup d'envoi de la rencontre : Saverdun 2 / As Plantaurel en date du 21/12/2019, la commission donne l'équipe de Saverdun 2 gagnante de 3 à 0 sur As Plantaurel (En application des RG des championnats du DAF).

Amende de 100€ (forfait) à débiter sur le club de AS Plantaurel plus un point de pénalité.

Gérard GONZALEZ. Secrétaire Général

Florence MELET. Rédaction

